

du 03/02/2016

WBE - Personnels enseignants

Changements d'affectation zonal ou interzonal dans l'enseignement de Promotion sociale - Fonctions de Recrutement, sélection et de promotion (articles 48, 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969)

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire		
reseaux et inveaux concernes	Destinatailes de la Circulaile		
☐ Fédération Wallonie-Bruxelles	 Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération 		
Libre subventionné	Wallonie-Bruxelles ;		
☐libre confessionnel☐libre non confessionnel			
IIDTE HOTI COTTIESSIOTITIEI	Pour information		
Officiel subventionné	Aux arganisations syndicales		
Niveaux : Promotion sociale secondaire et supérieur	- Aux organisations syndicales.		
Type de circulaire			
☐ Circulaire administrative			
Circulaire informative			
Période de validité			
Documents à renvoyer			
⊠ Oui			
∑ Date limite : 29/02/2016			
Voir dates figurant dans la circulaire			
Mot-clé:			
Changements d'affectation Fonction de sélection Fonction de promotion			

Signataire

Ministre Administration générale de l'Enseignement

Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la

Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Jacques LEFEBVRE

Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET: WBE - Personnels enseignants: changements d'affectation zonal ou interzonal dans l'enseignement de Promotion sociale - Fonctions de Recrutement, sélection et de promotion (articles 48, 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969)

La présente circulaire concerne les membres du personnel enseignant nommés à titre définitif dans l'enseignement de Promotion sociale, titulaire d'une fonction de recrutement (article 48), de sélection (article 80) ou de promotion (article 94), qui souhaitent obtenir dans cette fonction un changement d'affectation, dans un établissement de la zone ou d'une autre zone.

Toute information complémentaire relative au changement d'affectation peut être obtenue en consultant la page : http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be

Vous trouverez, en annexe (annexe 1), le formulaire de demande de changement d'affectation. Ce formulaire doit être envoyé, sous pli recommandé, le 29 février 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Bureau 3E318 - PS 2016
Changement d'affectation sélection/promotion
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Au formulaire de demande de changement d'affectation doit être joint une annexe 2 complétée. Le membre du personnel cochera les établissements dans lesquels il sollicite son changement d'affectation.

Copie de la demande doit être adressée au(x) président(s) de la/des Commission(s) zonale(s) d'affectation où se situe(nt) le ou les établissement(s) dans le(s)quel(s) il souhaite son changement d'affectation. Les adresses sont précisées à l'annexe 3.

Ci-après, vous trouverez un tableau synthétisant les différentes demandes qui peuvent être effectuées ainsi que les modalités d'envoi de celles-ci :

Fonction de nomination	Zone	Nom du document	Président de la Commission :
Recrutement	Même zone	Annexe 1	Zonale
Recrutement	Autre zone	Annexe 2	Interzonale
Sélection	Même zone	Annexe 3	Zonale
Sélection	Autre zone	Annexe 4	Interzonale
Promotion	Même zone	Annexe 5	Interzonale
Promotion	Autre zone	Annexe 6	Interzonale

J'attire votre attention sur ce que les différents établissements sont désormais répartis dans 10 zones. Les différentes zones ainsi que les différentes communes qui les composent sont énumérées à l'annexe 4. De même, l'annexe 2 liste les différents établissements de ces dix zones.

Les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la carrière au sujet de la présente circulaire sont invités à joindre celle-ci au numéro de téléphone accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h : 02/413.20.29.

Une adresse e-mail est également à leur disposition : recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel concernés, le contenu de la présente.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

WBE - Personnels de l'Enseignement de promotion sociale ANNEXE 1- Formulaire de demande de changement d'affectation

Je sou	ssigné	
•		
Adress		
		N°
Localit	é :	Code postal
Tel :		Portable :
Adress	se courriel :	
sollici	te un changement d'affectation da Recrutement (article 48) Sélection (article 80)	ns le cadre d'une nomination en fonction de¹:
	Promotion (article 94)	
Je dem	nande le bénéfice d'un changemen Zonal Interzonal	t d'affectation ²
Je suis	actuellement nommé(e) dans la fo	nction de :
Dans u	ın volume de charge de	périodes.
		olissement d'enseignement suivant :
Je dem	nande un changement d'affectation	dans la-les zone (s) suivantes :

¹ Cocher la case adéquate ² Cocher la/les cases adéquates

Les circonstances exceptionnelles qui motivent cette demande sont :
Certifié sur l'honneur sincère et exact.
Fait à le

Signature

WBE- Personnels de l'Enseignement de promotion sociale

ANNEXE 2 - Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

	ZC	ONE 1 – Bruxelles
	1	Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT
		Rue Léon Delacroix 28
		1070 ANDERLECHT
	2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles EVERE - LAEKEN
		Av Constant Permeke 4
		1140 LAEKEN
1	3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - WOLUWE-ST-PIERRE
		Avenue Orban 73
		1150 WOLUWE-ST-PIERRE
	4	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES
		Rue Gatti de Gamond 95
		1180 UCCLE
	ZC	DNE 2 – Brabant Wallon
7	_	
	5	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles BRAINE-L'ALLEUD
		Rue du Serment 12
		1420 BRAINE-L'ALLEUD
	6	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - COURT-ST-ETIENNE- JODOIGNE
		Avenue Paul Henricot 1
		1490 COURT-SAINT-ETIENNE
	N°	ZONE 3 – Huy Waremme
] :	7	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles – WAREMME - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, OUFFET
		Rue Gustave Renier 1
		4300 WAREMME

	N	l°ZONE 4 - Lièg	ZONE 4 - Liège				
8		Institut d'En	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de CHENEE				
	Rue de la Station 88						
		4032	CHENEE				
	9	Institut d'En	seignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - BLEGNY				
		Rue Julien Gl	nuysen				
		4670	BLEGNYsaint				
	10	Institut d'Ens	seignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles – ANS, ALLEUR				
		Rue Georges	Truffaut 37				
		4432	ALLEUR				
	11	Institut d'En	seignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - GRACE-HOLLOGNE				
		Rue Antoine	Degive 1				
		4460	HOLLOGNE-AUX-PIERRES				
	N	l°ZONE 5 - Verv	viers				
12 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - VERVIERS, PLOM LIMBOURG, PEPINSTER							
		Avenue Jardin Ecole, 87					
		4820	DISON				
	N	I°ZONE 6 - Nam	nur				
_							
	13	Institut d'Ensei	gnement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - NAMUR (CEFOR)				
		Boulevard Cauchy 9 10					
		5000	NAMUR				
	14	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - NAMUR					
_		Pl de l'Ecole	des Cadets 6				
		5000	NAMUR				
	15	Institut d'En	seignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - DINANT				
		Herbuchenne	e e				
		5500	DINANT				

ZC	ONE 7 - Luxembourg	
16	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - ARLON, MUSSON	
 	Chemin de Weyler 2 Aile 5	
	6700 ARLON	
17	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - LIBRAMONT, BERTRIX	
	Avenue Herbofin 39	
	6800 LIBRAMONT	
18	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - MARCHE-EN-FAMENNE	
	Av de la Toison d'Or 71	
	6900 MARCHE-EN-FAMENNE	
19	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - VIELSALM, STAVELOT	
	Rue des Chasseurs Ardennais. 1	
	6690 VIELSALM	
ZC	DNE 8 – Wallonie Picarde	
20	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - TOURNAI, ANTOING	
Rue Saint-Brice 53		
	7500 TOURNAI	
21	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles à PERUWELZ	
	Boulevard Léopold III 40	
	7600 PERUWELZ	
22	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - MOUSCRON, COMINES	
	Place de la Justice 1/155	
	7700 MOUSCRON	
23	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - ATH-FLOBECQ	
	Rue Carton, 5	
	7800 ATH	
N°	² ZONE 9 – Hainaut centre	
24	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles JEMAPPES-QUIEVRAIN	
	Avenue Roi Albert 643	
	7012 JEMAPPES	

25	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération W	/allonie-Bruxelles – FRAMERIES
	Rue du Onze Novembre 2	
	7080 FRAMERIES	
26	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération W	/allonie-Bruxelles – COLFONTAINE
	Rue Clémenceau 60 62	
	7340 WASMES	
27	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Fédération W	/allonie-Bruxelles à Dour
	Rue de Boussu 84	
	7370 DOUR	
28	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Fédération W	Vallonie-Bruxelles - MORLANWEZ-MARIEMONT
	Rue Raoul Warocqué 46	
	7140 MORLANWELZ-MARIEMONT	
	V0=015 40 11	
N°.	N°ZONE 10 – Hainaut sud	
29	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Fédération W	Vallonie-Bruxelles - PHILIPPEVILLE, FLORENNES
	Avenue de Samart 2/2	
	5600 PHILIPPEVILLE	
30	30 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - SIVRY-RANCE	
	Rue Pauline Hubert 40	
	6470 RANCE	
31	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération W	/allonie-Bruxelles - THUIN -ERQUELINNES
	Drève des Alliés 11	
	6530 THUIN	
Da	Date :	Signature:

WBE – Membres des personnels de l'Enseignement de promotion sociale

ANNEXE 3 Adresses des Présidents des Commissions zonales et de la Commission interzonale

Monsieur Jacques LEFEBVRE

Président de la Commission interzonale d'affectation Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Bureau 3E302 Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES

Monsieur Georges CORNETTE
Président de la Commission zonale de Bruxelles-
Capitale (Zone 1) et Brabant Wallon (Zone 2)

Rue de la Station d'Acren 23 7864 DEUX-ACREN Madame Isabelle HENRY
Présidente de la Commission zonale du Hainaut
Occidental (zone 8)

Rue Cambron 2 7890 LAHAMAIDE

Monsieur Yves ANDRE Président de la Commission zonale de Mons (zone 9)

Rue Albert Clerfayt, 7 7030 SAINT-SYMPHORIEN N.
Président de la Commission zonale de Charleroi –
Hainaut Sud (zone 10)

Direction déconcentrée du Hainaut Boulevard Tirou, 185 6000 CHARLEROI

Madame Martine CLAES Présidente de la Commission zonale de Verviers (Zone 5)

Rue des Buissons 81 4000 LIEGE Monsieur Eric BRASSEUR Président de la Commission zonale de Liège (Zone 4)

> IEPSFWB de Grâce-Hollogne Rue Antoine Degive, 1 4460 GRACE-HOLLOGNE

Madame Vinciane MOROVICH Présidente de la Commission zonale du Luxembourg (Zone 7)

Odrimont, 4 4990 LIERNEUX Monsieur Benoit LEGAL
Président de la Commission zonale de Namur (Zone
6)

Rue Arthur Patiny 20A 5150 FLOREFFE

WBE- Personnels de l'Enseignement de promotion sociale

ANNEXE 4 Les zones géographiques

Les différents établissements sont désormais répartis dans 10 zones. La liste ci-dessous énumère les différentes zones, ainsi que les différentes communes qui les composent.

- 1. La zone de Bruxelles composée des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.
- 2. La zone du Brabant Wallon composée des communes suivantes : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.
- 3. La zone de Huy Waremme composée des communes suivantes : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimes, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincent, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.
- 4. La zone de Liège composée des communes suivantes : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.
- 5. La zone de Verviers composée des communes suivantes : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.
- 6. La zone de Namur composée des communes suivantes : Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Sombreffe, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.
- 7. La zone du Luxembourg composée des communes suivantes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.
- 8. La zone de Wallonie Picarde composée des communes suivantes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.
- 9. La zone de Hainaut Centre composée des communes suivantes : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.
- 10. La zone de Hainaut Sud composée des communes suivantes : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine l'Evêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.